



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 02/05/2024

L.C.R.

Echéance le : 30/06/2024

Magasinier :

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page 1/1

N° Document 4519508	N° Client 0165285	Votre Commande CDE 1HST49TTU	Marque	V.I.N. Zone Expedition : 03	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande 5205690	
Désignation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5205690 DU 02/05/2024 **								
COMMENTAIRE R.A. : NUMERO DE COMMANDE : 1HST49TTU								
EPINGLE DE MAINTIEN		329729 C19K06	1,00	4	1,23	20,00	0,98	0,98
ECROU DE FIX DE		329730 C3BJ04	1,00	4	21,02	20,00	16,82	16,82
TRANSMISSION								
RONDELLE DE TRANSMISSION		329731 C3HG04	1,00	4	9,38	20,00	7,50	7,50
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 25,30								
INFORMATION : POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA RECEPTION DE VOS COLIS TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE								
		Total hors taxe	Montants T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			Total T.T.C		
		PI : 25,30	(4) 20,000			30,36		
		MO : 0,00 25,30	25,30					
		DIV : 0,00	5,06					

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document 4519508 N° Client 0165285 N° Commande 5205690

Echéance le : 30/06/2024

02/05/2024

30,36



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acheteur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.